CDG 41
CENTRE DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20261019-26-086-AR
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

ARRETE N° 26-086

LISTE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE
du Concours d'Aide-Soignant territorial de classe normale
Session 2026

Le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, titre II et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n°2020-523 du 04 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignantes territoriaux,

Vu le décret 2022-1133 du 05 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux,

Vu le code de la santé publique notamment ses articles L.4391-1, L.4391-2 et R4311-4,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entres les centres de gestion de l'interrégion Ile de France/Centre Val de Loire dite « Convention IDF/CVL »,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher du 25 septembre 2025,

Vu le procès-verbal de tirage au sort de représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire (CAP) de catégorie B en date du 15 décembre 2025,

Vu l'arrêté du Centre De Gestion de Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher n°26-007 du 05 février 2026 décidant l'ouverture d'un concours d'aide-soignant de classe normale,

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20261019-26-086-AR
Date de télétransmission : 20/10/2026
Date de réception préfecture : 20/10/2026

Vu l'arrêté n°26-059 du 31 juillet 2026 du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres du jury des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion du Loir-et-Cher,

Vu l'arrêté n°26-078 modifié portant nomination des membres du jury,

Vu le procès-verbal des délibérations du jury de l'épreuve orale du concours d'Aide-Soignant du 08 octobre 2026 fixant la liste des candidats admis ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La liste d'aptitude au concours d'Aide-Soignant de classe normale est arrêtée ainsi qu'il suit :

ARNAUD	Georgette
BERAUX	Océane
BLANCHIN	Caroline
BRONDEAU	David
DELEPAU	Marine
DIVARE	Vanessa
FOURIAUX	Sylvie
GARANCHER	Ruth
HERTEREAU	Gwendoline
HOURRIERE	Aurélie
PROUST	Mathilde
ROUZIC	Marina
SOUF ISMAIL	Anrafati
TALAOURAR	Nathalie
TRIHAN	Morgane

Soit 15 lauréats.

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude au concours d'Aide-Soignant de classe normale prendra effet à partir de la date de visa de la préfecture du Loir-et-Cher. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.
La durée de validité de la liste d'aptitude est de deux ans, et peut être renouvelée une troisième et quatrième année.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à La Chaussée-Saint-Victor, le 19 octobre 2026

Pour le Président, par délégation,
La Vice-Présidente,



Stella COCHETON